



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand Transfert d'Eau (GTE) : le programme se poursuit, et les travaux de sécurisation du Lac de Guiers démarrent d'ici fin 2026

Dakar, le 26 octobre 2026

À la suite de déclarations relayées dans l'espace public, notamment à l'occasion de l'examen de la Loi de finances rectificative (LFR) 2026, laissant entendre que certains projets majeurs auraient été retirés de la programmation de l'État, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement tient à rassurer les Sénégalaises et les Sénégalais, les élus de la Nation ainsi que les partenaires de l'État.

Le Programme du Grand Transfert d'Eau (GTE) **n'est ni supprimé, ni suspendu**. Il se poursuit conformément à la planification retenue, et franchira avant la fin de cette année une étape concrète avec le lancement des premiers travaux sur le terrain.

1. Un projet structurant de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050

Composante majeure de l'Initiative des Autoroutes de l'Eau, le GTE est un investissement stratégique pour la transformation structurelle de l'économie, le renforcement de la sécurité hydrique et un développement territorial plus équilibré. Il s'articule autour de composantes complémentaires :

- **le transfert principal d'eau brute**, structuré en partenariat public-privé autour d'une société de projet dont le Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS) détiendra 51 % du capital. Il comprend une branche principale vers l'axe Dakar–Thiès–Mbour, une branche vers Touba, ainsi que des points de livraison destinés aux activités agricoles des Niayes et aux principales communautés rurales traversées ;
- **une centrale solaire de 300 MW**, qui assurera l'alimentation énergétique du système, selon le modèle du producteur indépendant d'électricité ;
- **l'alimentation en eau potable de Touba**, confiée à la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) dans le cadre d'un mandat d'exécution et d'un montage EPC+F à financement concessionnel : conduite d'eau brute raccordée à la branche principale à partir de Pékesse, usine de traitement, ouvrages de stockage et nouveau réseau de distribution ;
- **l'alimentation en eau potable en milieu rural**, pilotée par l'OFOR, au bénéfice des principales localités situées le long de la conduite, aujourd'hui affectées par la mauvaise qualité de l'eau des forages ;
- **l'alimentation en eau de la zone des Niayes**, principal bassin horticole du pays, avec l'irrigation d'environ 12 000 hectares de périmètres agricoles.

2. Une programmation budgétaire mieux alignée sur le calendrier réel du projet

Les réajustements opérés dans le cadre de la LFR 2026, et qui seront prolongés dans la Loi de finances initiale (LFI) 2027, ne traduisent en aucun cas un renoncement. Ils relèvent d'une gestion rigoureuse des finances publiques, qui consiste à inscrire les crédits au moment où ils pourront effectivement être engagés et décaissés. Un programme de cette envergure obéit en effet à un enchaînement d'étapes qu'il convient de mener avec soin : la finalisation des études, les différentes procédures de sélection, négociation et contractualisation (en modes PPP, EPC+F, appels d'offres ouverts, etc.), le recensement et l'indemnisation des personnes affectées par le projet, ainsi que la gestion des interfaces entre ses différentes composantes. La programmation budgétaire a simplement été recalée sur ce calendrier de mise en œuvre, afin que chaque ressource mobilisée le soit au bon moment.

Le GTE demeure une priorité stratégique de l'État. Les démarches de mobilisation des financements auprès des bailleurs et des investisseurs privés se poursuivent en parallèle des procédures de revue et de validation, avec pour objectif le démarrage des travaux du transfert principal courant 2027.

3. Lac de Guiers : les travaux de sécurisation de la ressource lancés d'ici fin 2026

Conformément aux engagements de **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakharr Faye**, Président de la République, les travaux de la phase amont du GTE seront effectivement lancés d'ici la fin de l'année 2026. Ils visent à sécuriser le Lac de Guiers, principale source d'approvisionnement du programme, et portent notamment sur :

- la réhabilitation de l'ouvrage de régulation de Richard Toll, qui commande l'alimentation du lac à partir du fleuve Sénégal par le canal de la Taouey ;
- les travaux d'endiguement (au niveau de la CSS, de Pakh et de Bontou Bath), destinés à améliorer l'hydraulicité du lac et à renforcer sa capacité de stockage.

Ces travaux majeurs sont financés par la **Banque mondiale**. Ils garantiront, dans la durée, la disponibilité et la qualité de la ressource en eau dont dépendent le GTE, mais aussi l'agriculture et les populations de la vallée.

4. Une phase préparatoire très avancée pour toutes les composantes

Le GTE a franchi l'essentiel de ses étapes préparatoires :

- les études techniques (périmètre, demande en eau, tracé de la canalisation principale, positionnement des stations de pompage et de traitement, etc.) et financières sont achevées, de même que les travaux de cadrage environnemental et social ;
- conformément à la loi relative aux contrats de partenariat public-privé, la fiche de projet, le rapport d'analyse de recevabilité de l'offre d'initiative privée (OIPR) présentée par le consortium FONSIS-SINOHYDRO ainsi que le rapport d'évaluation préalable (REP) ont été transmis à l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats public-privé (UNAPPP) pour avis technique préalable ;
- l'accord de principe de l'avis préalable de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) est acquis, sa formalisation étant en cours avec la délivrance très prochaine du visa de localisation du projet ;
- la mission d'identification et de recensement des personnes affectées par le projet (PAR) a été lancée le 21 octobre 2026 dans les régions de Saint-Louis, Louga, Thiès et Diourbel. Ses conclusions, attendues en janvier 2027, permettront d'arrêter le montant des indemnisations liées à la libération des emprises ;

- pour la composante de Touba, la SONES a achevé les études de faisabilité, obtenu l'avis de non-objection du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP), engagé l'instruction du dossier auprès de la Direction centrale des Marchés publics (DCMP) et déposé le rapport définitif de l'Étude d'Impact environnemental et social (EIES). Le site de l'usine de traitement et les emplacements des châteaux d'eau sont identifiés et sécurisés au niveau de la ville sainte de Touba ;
- pour la composante Alimentation en eau des localités traversées, les études APS sont finalisées et visent 57 communes situées le long du tracé dans les deux régions de Louga et de Thiès.

5. Un pilotage coordonné du GTE

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement assure le pilotage du programme, en étroite collaboration avec le MEFP, le MEANT, l'UNAPPP, le FONSIS, la SONES, l'OFOR et l'ensemble des parties prenantes. Il veille à la conduite diligente des procédures, à la bonne coordination des interventions et au respect des objectifs fixés.

Le Ministère invite les citoyens, les acteurs économiques et les partenaires techniques et financiers à continuer d'accompagner cette initiative d'intérêt national, aux retombées majeures en matière de santé publique, de sécurité alimentaire et d'équité territoriale, au bénéfice des populations urbaines comme rurales.

Pour toute information complémentaire, les services du Ministère restent à la disposition des personnes et institutions intéressées.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

CONTACTS PRESSE

Ndeye Awa Diop : 77 467 09 71

Idrissa Sane : 77 566 56 28